



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IVG

Question écrite n° 68623

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés d'application de la loi relative à l'allongement du délai d'interruption volontaire de grossesse. Depuis juillet dernier, ce délai est passé de 10 à 12 semaines. Cependant, en pratique, il apparaît très difficile d'effectuer une IVG au-delà de 10 semaines dans les établissements publics. Face à la réticence de certains médecins et aux délais souvent trop longs pour réaliser cette intervention avant 12 semaines, de nombreuses femmes sont contraintes de partir à l'étranger, notamment aux Pays-Bas où les hôpitaux constatent que le nombre de Françaises désirant faire pratiquer un avortement n'a pas diminué. C'est pourquoi, il aimerait connaître les moyens mis en oeuvre pour que cette modification du délai accordé soit respectée.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68623

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6440